

# 1. Objet

*Sequoia – Pole & Aerial Studio est la marque commerciale sous laquelle Espaces Compris Sàrl propose ses prestations de Pole Sport, Pole Dance et disciplines aériennes. Sauf mention contraire, toute référence au « Studio » dans les présentes Conditions Générales désigne Espaces Compris Sàrl, exploitante de la marque Sequoia – Pole & Aerial Studio.*

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations proposées par **Espaces Compris Sàrl** (ci-après « le Studio »), notamment les cours collectifs, cours privés, ateliers, stages, événements, modules de perfectionnement, locations, abonnements (Pass), bons cadeaux ainsi que toute autre prestation proposée par le Studio.

Toute inscription à une activité, toute réservation ou tout achat d'une prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le Studio se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles dispositions s'appliquent aux prestations achetées après leur date d'entrée en vigueur.

---

# 2. Fonctionnement du Studio

Le Studio met tout en œuvre afin d'offrir un environnement sûr, bienveillant et respectueux à l'ensemble de ses membres.

Chaque participant s'engage à respecter les lieux, le matériel, les enseignants ainsi que les autres membres.

Le Studio se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure temporairement ou définitivement toute personne dont le comportement compromet la sécurité, le bon déroulement des cours ou le bien-être des autres participants.

Aucun remboursement ne pourra être exigé dans ce cas.

---

## **2.1 Aptitude physique**

Chaque membre est responsable de s'assurer que son état de santé lui permet de pratiquer les activités proposées.

En cas de grossesse, blessure, maladie ou toute autre limitation médicale, le participant s'engage à en informer son enseignant avant le début du cours.

Le Studio se réserve le droit de demander un certificat médical lorsqu'il estime que cela est nécessaire à la sécurité du participant.

---

## **2.2 Tenue et matériel**

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène :

- les bijoux (bagues, bracelets, montres, colliers, etc.) doivent être retirés avant toute pratique ;
- les vêtements doivent être adaptés à la discipline pratiquée ;
- les chaussures sont uniquement autorisées lors des disciplines qui les nécessitent (par exemple Pole Heels) ;
- l'utilisation de produits susceptibles d'endommager les agrès est interdite.

Chaque participant est tenu de prendre soin du matériel mis à disposition.

Toute dégradation volontaire ou résultant d'une négligence de la part d'un pratiquant engage sa responsabilité et pourra être facturée.

---

## **2.3 Respect des locaux**

Les membres s'engagent à maintenir les locaux propres et à ranger le matériel utilisé à la fin du cours.

Toute consommation d'alcool, de substances illicites ou tout comportement mettant en danger les personnes présentes entraînera une exclusion immédiate.

---

## **2.4 Enfants**

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux en dehors des heures de cours.

Le Studio décline toute responsabilité concernant les enfants présents dans les espaces communs avant ou après leur activité.

## **3. Réservation des cours**

L'ensemble des réservations s'effectue exclusivement via la plateforme de réservation utilisée par le Studio.

Le membre est responsable de la gestion de ses réservations, annulations et listes d'attente depuis son espace personnel.

Le membre est responsable de consulter régulièrement les communications transmises par le Studio et par la plateforme de réservation (notamment les confirmations, modifications, annulations et notifications relatives aux listes d'attente).

---

### **3.1 Réservation des cours**

Les réservations sont possibles dans la limite des places disponibles.

Le Studio se réserve le droit de limiter le nombre de réservations simultanées ou d'adapter les règles de réservation afin d'assurer une répartition équitable des places entre les membres.

Certaines activités (modules de perfectionnement, stages, workshops ou événements) peuvent faire l'objet de conditions particulières précisées lors de leur publication.

---

## 3.2 Listes d'attente

Lorsqu'un cours est complet, le membre peut s'inscrire sur liste d'attente.

En cas de désistement, une notification est adressée simultanément aux membres inscrits sur la liste d'attente. La place est attribuée selon le principe du **premier membre qui confirme sa réservation** via la plateforme de réservation.

Il appartient à chaque membre de consulter régulièrement ses e-mails et son espace de réservation afin de prendre connaissance des places devenues disponibles.

Une place obtenue depuis la liste d'attente est soumise aux mêmes conditions d'annulation qu'une réservation classique.

---

## 3.3 Annulation par le membre

Toute annulation doit être effectuée directement via la plateforme de réservation avant le délai indiqué par le Studio, à savoir

- Pour les cours collectifs du lundi au vendredi : minimum 4h avant le cours.
- Pour les cours collectifs du samedi et du dimanche : au maximum la veille (vendredi) à 14h00.
- Pour les stages, workshops et événements spéciaux, les conditions d'annulation spécifiquement communiquées par le studio s'appliquent.

Passé ce délai, le cours est considéré comme consommé, sauf disposition particulière prévue dans les présentes CGV.

Les annulations communiquées par téléphone, SMS, réseaux sociaux ou auprès des enseignants ne remplacent pas une annulation effectuée dans la plateforme de réservation et ne peuvent être garanties.

---

## 3.4 Absence ("No-show") & retards

Toute réservation non honorée et non annulée dans les délais est considérée comme une absence ("No-show").

Le Studio se réserve le droit :

- de décompter le cours du Pass concerné ;
  - de suspendre temporairement les réservations en cas d'absences répétées ;
  - ou d'appliquer toute autre mesure destinée à garantir un accès équitable aux places disponibles.
- 

### **3.5 Modification ou suppression d'un cours**

Le Studio se réserve le droit de modifier :

- le planning des cours ;
- les horaires ;
- le contenu pédagogique ;
- l'enseignant ;
- la salle ;
- le lieu de pratique.

Ces modifications ne constituent pas un motif de remboursement ni de résiliation d'un Pass.

---

### **3.6 Annulation par le Studio**

Le Studio peut exceptionnellement annuler un cours notamment en cas :

- de maladie d'un enseignant ;
- d'un nombre insuffisant de participants (moins de 4 personnes inscrites dans les 2h précédant le début du cours).
- de problème technique ;
- de fermeture exceptionnelle ;
- ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

Dans ce cas, le cours n'est pas décompté du Pass concerné.

Le Studio s'efforce d'informer les membres dans les meilleurs délais.

---

### **3.7 Nombre minimum de participants**

Afin de garantir la qualité des prestations proposées, le Studio peut fixer un nombre minimum de participants pour certains cours.

Lorsque ce nombre n'est pas atteint, le Studio peut décider :

- d'annuler le cours ;
  - de regrouper plusieurs cours ;
  - ou de proposer une solution alternative.
- 

### **3.8 Modules de perfectionnement**

Les modules de perfectionnement sont des programmes à inscription fixe comprenant plusieurs séances successives.

Leur fonctionnement peut différer des cours collectifs habituels.

Les conditions particulières (nombre de séances, possibilités de remplacement, reports ou annulations) sont précisées lors de la publication de chaque module et complètent les présentes CGV.

## **4. Les Pass**

Les Pass donnent accès aux prestations qu'ils mentionnent expressément, dans les limites de leur durée de validité et des conditions qui leur sont propres.

Sauf mention contraire, les Pass sont personnels, non cessibles et non remboursables.

---

### **4.1 Activation**

La durée de validité d'un Pass débute à sa date d'activation.

Sauf accord particulier de la Direction, un Pass est activé :

- dès réception du paiement intégral ;
- ou selon les modalités convenues dans le cadre d'un paiement échelonné.

Le Studio se réserve le droit de différer l'activation d'un Pass tant que les conditions de paiement convenues ne sont pas remplies.

---

## **4.2 Durée de validité**

Chaque Pass possède une durée de validité propre, indiquée au moment de son achat.

À l'échéance de cette période, les prestations non utilisées expirent et ne donnent, en principe, droit à aucun remboursement, report ou prolongation.

Toutefois, la Direction peut exceptionnellement accorder une prolongation dans les situations prévues par les présentes CGV ou lorsqu'elle estime que les circonstances le justifient.

---

## **4.3 Caractère personnel**

Les Pass sont strictement personnels.

Ils ne peuvent être ni vendus, ni cédés, ni prêtés à une tierce personne, sauf autorisation écrite de la Direction.

Le Studio se réserve le droit de demander une pièce d'identité lors du contrôle d'un Pass.

---

## **4.4 Paiement**

Les tarifs publiés correspondent au paiement en une seule fois.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux annoncés par le Studio au moment de l'achat.

Les Pass ne sont activés qu'après réception du paiement ou conformément aux modalités convenues avec la Direction.

## 4.5 Paiement échelonné

Le paiement échelonné constitue une **facilité de paiement** accordée par le Studio.

Il n'est pas proposé automatiquement et peut être accordé uniquement sur demande, après validation de la Direction.

Le Studio se réserve le droit :

- d'accepter ou de refuser une demande de paiement échelonné ;
- de fixer librement les conditions applicables (acompte, échancier, garanties ou toute autre modalité jugée appropriée) ;
- de modifier ou supprimer cette possibilité pour les futurs achats.

Le paiement échelonné ne modifie en aucun cas la durée d'engagement du Pass ni les obligations du membre.

---

## 4.6 Retards de paiement

Le membre s'engage à respecter les échéances convenues.

En cas de retard de paiement, le Studio peut notamment :

- suspendre l'accès aux réservations ;
- suspendre l'accès aux cours ;
- refuser le renouvellement d'un Pass ;
- exiger le paiement immédiat des sommes restant dues ;
- engager toute procédure de recouvrement utile.

Les frais de rappel, de recouvrement ou de procédure éventuellement engagés pourront être mis à la charge du membre conformément au droit applicable.

---

## 4.7 Engagement contractuel

L'achat d'un Pass constitue un engagement pour la durée prévue.

Le fait de ne plus fréquenter les cours, de modifier ses objectifs personnels, son emploi du temps ou son organisation ne met pas fin au contrat et ne suspend pas les obligations de paiement.

Toute demande de suspension, de prolongation ou de résiliation est examinée conformément aux dispositions prévues à l'article 5 des présentes Conditions Générales de Vente.

---

## **4.8 Renouvellement**

Sauf indication contraire, les Pass ne sont pas renouvelés automatiquement.

Il appartient au membre de renouveler son abonnement avant son échéance s'il souhaite poursuivre ses activités.

# **5. Suspension, prolongation et résiliation des Pass**

## **5.1 Principe général**

Les Pass sont valables pour une durée déterminée.

Sauf disposition contraire prévue dans les présentes Conditions Générales de Vente ou dans les avantages liés à l'Option Flex, les Pass ne sont ni suspendus, ni prolongés, ni remboursés avant leur échéance.

Toute demande exceptionnelle est examinée individuellement par la Direction, qui demeure libre d'y donner suite ou non.

---

## **5.2 Option Flex**

Les membres ayant souscrit l'Option Flex bénéficient des avantages spécifiques décrits lors de leur achat.

Les conditions de l'Option Flex complètent les présentes CGV et prévalent pour les prestations concernées.

Le Studio se réserve le droit d'adapter les conditions de l'Option Flex pour les futurs achats, sans effet sur les contrats déjà conclus.

---

## **5.3 Maladie ou accident**

En cas d'incapacité médicale empêchant totalement la pratique des activités proposées par le Studio, une prolongation du Pass peut être accordée sur présentation d'un certificat médical.

La prolongation correspond à la durée d'incapacité attestée par le certificat médical.

Le certificat doit être transmis à la Direction dans un délai raisonnable.

---

## **5.4 Grossesse**

Les demandes liées à une grossesse sont étudiées individuellement par la Direction, qui peut proposer une prolongation du Pass ou toute autre solution adaptée à la situation.

---

## **5.5 Autres situations**

Toute demande liée notamment à un déménagement, une intervention chirurgicale, une situation familiale ou professionnelle particulière peut être examinée individuellement.

La Direction demeure seule compétente pour apprécier les circonstances invoquées et décider d'accorder ou non une prolongation, une suspension ou toute autre mesure exceptionnelle.

## **6. Assurance et responsabilité**

### **6.1 Assurance**

Chaque membre participe aux activités proposées par le Studio sous sa propre responsabilité.

Il appartient à chaque participant de s'assurer que son état de santé est compatible avec la pratique des disciplines enseignées.

Chaque membre est tenu de disposer d'une assurance accident et responsabilité civile couvrant sa participation aux activités du Studio.

---

### **6.2 Responsabilité du Studio**

Le Studio met tout en œuvre afin de garantir un environnement sécurisé et un encadrement de qualité.

Toutefois, la pratique des disciplines aériennes et sportives comporte des risques inhérents que chaque participant reconnaît accepter.

Le Studio ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une utilisation inappropriée du matériel, du non-respect des consignes de sécurité ou d'un comportement imprudent du participant.

---

### **6.3 Effets personnels**

Le Studio décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels déposés dans ses locaux.

Chaque membre est invité à conserver ses objets de valeur sous sa surveillance.

Le Studio conserve les objets trouvés durant 2 mois. Au-delà de ce délai, un don est fait à une association caritative.

## 7. Protection des données

Le Studio collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, des réservations, des abonnements, de la facturation ainsi qu'à la communication avec ses membres.

Le traitement de ces données est effectué conformément à la législation suisse en vigueur en matière de protection des données.

Les modalités relatives à la collecte, au traitement, à la conservation et à la transmission des données personnelles sont décrites dans la **Politique de confidentialité** du Studio, consultable à tout moment sur son site internet

.

## 8. Force majeure

Le Studio ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la suspension temporaire de ses prestations lorsque celles-ci résultent d'un événement indépendant de sa volonté, notamment en cas de catastrophe naturelle, pandémie, épidémie, décision ou restriction des autorités, incendie, grève, interruption des réseaux ou de l'approvisionnement, ou de tout autre cas de force majeure.

Dans une telle situation, le Studio prendra toutes les mesures raisonnables afin de limiter les conséquences pour ses membres. Selon les circonstances, les prestations pourront notamment être reportées, adaptées ou, lorsque cela est possible, remplacées par des prestations équivalentes. Aucune indemnité ne pourra être réclamée du seul fait de ces événements.

## 9. Dispositions finales

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit suisse.

Si l'une des dispositions des présentes CGV devait être déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeurent pleinement applicables.

Le Studio se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les nouvelles dispositions s'appliquent aux contrats conclus après leur entrée en vigueur.

En cas de divergence entre les présentes CGV et des conditions particulières applicables à une prestation spécifique (notamment un événement, un stage, un module de perfectionnement ou une offre promotionnelle), les conditions particulières prévalent.

Tout litige fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une recherche de solution amiable entre les parties avant toute procédure judiciaire.

À défaut d'accord amiable, le for juridique est situé au siège de **Espaces Compris Sàrl**, sous réserve des dispositions impératives du droit suisse.

### Éditeur

**Sequoia – Pole & Aerial Studio**

Marque exploitée par :

**Espaces Compris Sàrl**

Rue des Fahys 123, 2000 Neuchâtel

IDE : CHE-463.056.304

E-mail : [info@espacescompris.ch](mailto:info@espacescompris.ch)

Téléphone : +4176 407 89 43